

**Décision n° P 2021 – 60 en date du 24 JUIN 2021
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination de Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la décision n° D 2020-25 du directoire en date du 27 novembre 2020 portant sur l'organisation de la Société du Grand Paris,

Vu la délibération n° CS 2021-09 du conseil de surveillance en date du 9 mars 2021 approuvant l'acquisition foncière du magasin DECATHLON correspondant à l'emprise de la future gare de Nanterre-la-Boule sur la ligne 15 Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane GUILLEZ, responsable des acquisitions foncières au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, avec la société Décathlon, l'acte contenant :

- acquisition des lots 3 et 5 situés dans un ensemble immobilier situé 10 à 26 boulevard Hérold, 1 à 11 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie et 9 place de la Boule à Nanterre (92000) sur la parcelle cadastrée section CH n° 162, notamment aux conditions suivantes :
 - o pour un prix de 17 000 000 €, toutes indemnités confondues,
 - o moyennant un différé de jouissance au profit du vendeur jusqu'au 15 octobre 2021 au plus tard,
 - o et moyennant l'engagement de l'acquéreur de verser au vendeur, concomitamment au paiement du prix, une somme égale au montant de la TVA à reverser au Trésor, soit la somme de 237.023,00 euros, conformément aux dispositions de l'article 207 annexe 2 du Code général des impôts ;
- publication de la division cadastrale de la parcelle section CH numéro 162 à Nanterre (92000) ;

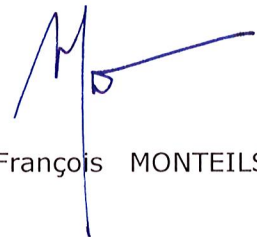
- modificatifs à l'état descriptif de division - règlement de copropriété établi suivant acte reçu par Maître HERRENSCHMIDT, notaire à PARIS, le 13 août 1970, publié au 1^{er} bureau des hypothèques de NANTERRE, le 18 août 1970, volume 8069, numéro 5 ;
- retraits et scission de copropriété par attribution de parcelle cadastrale ;
- et état descriptif de division en volumes impliquant retrait et scission de copropriété par attribution de volumes.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **24 JUIN 2021**

Le président du directoire



Jean-François MONTEILS